



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élèves

Question écrite n° 22192

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la scolarisation des enfants à l'âge de deux ans. Il souhaiterait avoir connaissance des statistiques relatives à la scolarisation des enfants de deux ans dans le département de l'Aube.

Texte de la réponse

Suite à la grève des directeurs d'école depuis la rentrée 2000, on ne dispose que d'estimations du taux de scolarisation des enfants de deux ans. A la rentrée scolaire 2002, le taux estimé pour le département de l'Aube était de 35 %.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22192

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5534

Réponse publiée le : 29 septembre 2003, page 7525